



# Communiqué de presse

Mende, le

---

## FETE RELIGIEUSE DE L'AID-AL-ADHA 2014

---

### ERRATUM

---

Le Conseil français du culte musulman a fixé la date de la fête de l'Aïd-Al-Adha au samedi 4 octobre 2014. Cette fête, qui dure traditionnellement 3 jours, est l'occasion d'abattages rituels d'animaux.

En Lozère, après concertation avec les associations culturelles et l'abattoir d'Antrenas, le dispositif mis en place est le suivant :

Pour la réception des moutons à l'abattoir d'Antrenas, la bouverie sera ouverte [le Dimanche 5 Octobre de 8h à 11h.](#)

Un complément d'apport pourra être réalisé [le lundi 6 octobre de 6h à 9h.](#) Au-delà de cet horaire, il n'y aura pas de livraison possible.

L'enlèvement des carcasses aura lieu [le lundi après midi de 15 heures jusqu'à 19h.](#)

Le coût de l'abattage est fixé à [1,00 €/kg carcasse \( paiement comptant\).](#)

Pour le bon déroulement de cette fête dans le département de la Lozère, il est rappelé les règles suivantes :

- **interdiction de procéder à un abattage rituel hors d'un abattoir,**
- animaux correctement identifiés (boucle à l'oreille et document de circulation),
- immobilisation parfaite des animaux avant la mise à mort,
- pratique du sacrifice rituel en abattoir agréée par un sacrificateur dûment habilité,
- inspection sanitaire des viandes par les services de l'Etat (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations -DDCSPP) avant leur remise au consommateur.

En dehors de ces conditions, tout abattage, qu'il soit pratiqué par le vendeur de l'animal ou par son acheteur notamment à la ferme ou dans tout autre lieu non agréé, est désormais constitutif d'un délit passible de six mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

- la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations : 04.30.11.10.00
- ou l'abattoir de Marvejols : 04 66 32 01 21 -